

UNE CHARTE D'ENGAGEMENT EN FAVEUR DE LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION LUMINEUSE : charte « Eclairons juste le Jura »

ECHELLE DE MISE EN ŒUVRE

- Grand Territoire**
- Ville
- Quartier

CONTEXTE

Dans le cadre du projet territorial d'éclairage public du Jura, le SIDEC a mis en place depuis Décembre 2010, une charte intitulée « Eclairons juste le Jura ».

Cette dernière a été rédigée en partenariat avec des institutions concernées par l'Eclairage Public dans le département : l'ADEME de Franche-Comté, le Parc Naturel Régional du Haut-Jura, l'association AJENA (énergie et environnement en Franche-Comté), le Conseil Général du Jura, le Conseil Régional de Franche-Comté, l'Association des

Maires et Communes du Jura, l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturne (ANPCEN) et Jura Nature Environnement.

L'objectif de la Charte est de sensibiliser les collectivités sur l'impact de l'éclairage public sur l'environnement nocturne, en particulier ses impacts sur la biodiversité locale.

MÉTHODE APPLIQUÉE

Cette Charte a été élaborée par un groupe de 9 partenaires. Elle s'articule autour de cinq enjeux liés à l'Eclairage Public : l'énergie, l'environnement, la qualité de vie, l'économie territoriale, la sécurité technique et juridique.

Les engagements formalisés par la charte s'organisent autour de 5 enjeux de la politique lumière :

- des enjeux énergétiques : recensement et caractérisation des installations d'éclairage public, avec l'aide éventuelle d'un SIG départemental géré par le SIDEC (« geojura.fr »), actions sur les durées de fonctionnement, le choix des équipements et la limitation des puissances installées sur certains points lumineux, etc ;
- des enjeux environnementaux : promotion de l'innovation technologique pour favoriser une moindre pollution lumineuse et la préservation de la biodiversité, prise en compte des trames vertes et bleues, des zonages de protection et des réservoirs de biodiversité, etc ;
- des enjeux de qualité de vie : définition d'un plan d'éclairage en cohérence avec les besoins des usagers, production d'un éclairage ambiant réduit et diffus pour une meilleure transition entre zones éclairées et non éclairées, etc ;

- des enjeux économiques et territoriaux : objectif de réduction de la facture d'éclairage de 30 à 75%, mise en valeur maîtrisée du patrimoine en situation nocturne, mutualisation du service de l'éclairage public, etc ;

- des enjeux de sécurité technique et juridique : mise en conformité et entretien du matériel, prescriptions vis-à-vis de l'éclairage privé, réflexion autour d'un programme d'extinction nocturne associée à une démarche participative.

Un indicateur commun de type « Empreinte Nocturne® » a été élaboré pour permettre une évaluation régulière de la qualité de l'éclairage public au regard des enjeux définis dans la Charte. Cet indicateur est calculé à partir de l'attribution d'une note énergétique, d'une note environnementale, et d'une note qualité de vie et citoyenneté. Il interroge des aspects tels que les consommations énergétiques, les niveaux d'éclairement, mais aussi la vétusté du matériel ou le ratio d'équipements par habitant. Cet indicateur est un outil d'incitation pour les communes, puisqu'une bonne note permet de réduire le coût de l'adhésion au service de maintenance proposé par le SIDEC.

RÉSULTATS

Toutes les Communes et Communautés de Communes peuvent adhérer à cette charte. Elles s'engagent par ce biais à mettre en œuvre des moyens afin de répondre aux enjeux de la Charte. Le SIDEC accompagne les communes dans la mise en œuvre de ces actions.

AVANCEMENT

Le SIDEC a diffusé la Charte auprès des communes du département en décembre 2010. En Avril 2012, 180 Communes du Jura étaient signataires.

UNE CHARTE D'ENGAGEMENT EN FAVEUR DE LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION LUMINEUSE :

charte « Eclairons juste le Jura »

ELÉMENTS DE DÉBAT ET INTERACTIONS AVEC D'AUTRES THÈMES

Cette expérience traite autant des aspects de pollution lumineuse (protection de la biodiversité) que de la réduction de la consommation d'énergie. Cette approche est particulièrement originale puisqu'elle va au delà de l'argumentaire classique de réduction de l'éclairage pour réduire le budget des consommations d'énergie. Vis-à-vis des communes du département, la réduction de la pollution lumineuse est devenue un argument en termes de qualité de vie : ainsi la possibilité d'observer le ciel la nuit est considérée comme un facteur d'attractivité.

Par ailleurs, la démarche est porteuse d'enseignements : le partenariat entre les acteurs associés autour de cette charte (acteurs de l'éclairage, de l'environnement et de l'observation du ciel nocturne) n'était au départ pas évident. La co-élaboration de la Charte durant 4 mois a permis de partager un langage et un discours commun en termes d'enjeux d'éclairage public, mais aussi un enrichissement mutuel en termes de connaissances et de sensibilités. Au final ce travail partenarial a permis de faire émerger une politique lumière cohérente et partagée à l'échelle du territoire.

REPRODUCTIBILITÉ

Le SIDEC a un rôle important dans ce projet : moteur de la démarche, il constitue un relais privilégié pour les communes dans le cadre de ses missions d'accompagnement en matière d'éclairage public (diagnostics, travaux, suivi, maintenance, etc...). Son implication est un levier de réussite pour le projet.

Sources :

- Site internet du SIDEC : <http://www.sidec-jura.fr/sidec/actualites/reseaux-electriques/188-la-charte-qclairons-juste-le-juraq>